



RÉUNION ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Avord, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 janvier 2021

Date d'affichage : 19 janvier 2021

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SARRON, SURGENT, ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, VAN DE WEGHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, HAMIDI, TEYSSIER, Messieurs LAGRANGE, LECLERC, RELIEU, TIBAYRENC, VERTALIER.

POUVOIRS : M. LAGRANGE à Mme DESIAUME, M. LOISEAU à M. DUBOIS, M. RELIEU à M. JAUBERT, Mme TEYSSIER à M. BLANCHARD, M. TIBAYRENC à M. PERRONNET, M. VERTALIER à M. GROSJEAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CHAROY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- Plan de financement « Extension des bureaux de La Septaine »,
- Plan de financement « Portail école de Nohant-en-Goût »,
- Plan de financement « Remplacement menuiseries : fenêtres école de Jussy-Champagne »,
- Semaine scolaire à 4 jours,
- Avenant n° 1 Fonds Renaissance,
- Désignation de représentants « Trame Verte et Bleue » PETR,

- Désignation de délégués pour le GAL du Pays de Bourges,
- Adhésion « Fondation du patrimoine »,
- Mise à disposition agent bibliothèque de Farges-en-Septaine,
- Participation frais de cantine scolaire de Nérondes,
- Convention utilisation des locaux pour l'école de musique,
- Modification des règlements de cantine et de garderie école d'Avord,
- Proposition séjour à la neige de l'ALSH et tarif,
- Proposition séjour SAJS et tarif,
- Création de postes pour les activités/séjour de février du SAJS,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020 est approuvé.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le tableau des effectifs de France Services
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire décide :

- De créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1er février 2021.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT « EXTENSION DES BUREAUX DE LA SEPTAINE »

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement pour l'extension des bureaux de la Septaine d'un montant prévisionnel de 226 279,73 € HT.
- sollicite les subventions suivantes selon le plan de financement :
 - DETR. : 113 139,86 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - DSIL : 67 883,91 € soit 30 % du montant H.T. des travaux
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des équipements plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT « PORTAIL ÉCOLE DE NOHANT-EN-GOÛT »

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement pour le « Portail école de Nohant-en-Goût » d'un montant prévisionnel de 12 104,05 € HT.
- sollicite les subventions suivantes selon le plan de financement :
 - DETR. : 6 052,02 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - DSIL : 3 631,21 € soit 30 % du montant H.T. des travaux
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des équipements plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

Monsieur GROSJEAN quitte la salle et ne participe pas au vote suivant.

PLAN DE FINANCEMENT « REMPLACEMENT MENUISERIES : FENÊTRES ÉCOLE DE JUSSY-CHAMPAGNE »

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement pour « Remplacement menuiseries : fenêtres école de Jussy-Champagne » d'un montant prévisionnel de 8 225,00 € HT.
- sollicite les subventions suivantes selon le plan de financement :
 - DETR. : 4 112,50 € soit 50 % du montant H.T. des travaux
 - DSIL : 2 467,50 € soit 30 % du montant H.T. des travaux
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. des équipements plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

Monsieur GROSJEAN revient dans la salle.

SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS

- Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,

- Vu le décret n° 2018-1106 du 27 juin 2017,
- Vu le courrier en date du 13 novembre 2020 de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Cher,
- Vu les conseils d'écoles de La Septaine relatifs à l'aménagement du temps scolaire,
- Considérant que depuis la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire s'organise sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Sollicite l'accord de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour organiser la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2021, sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

AVENANT N° 1 FONDS RENAISSANCE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention de participation au fonds renaissance Centre Val de Loire signée,
- Vu le projet d'avenant à ladite convention adressée par la Région Centre Val de Loire,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer le projet d'avenant n° 1 et tout document s'y afférent.

Vote à l'unanimité.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS « TRAME VERTE ET BLEUE » PETR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi Grenelle II
- Considérant que la Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui a pour objectif de favoriser un bon maillage des continuités écologiques permettant aux espèces d'agir et d'interagir qui doit être intégrée dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement, de l'échelle régionale au locale
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Vu les candidatures de

- Monsieur Jean MOINET comme titulaire
- Monsieur Alain BLANCHARD comme suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DÉSIGNE

- TITULAIRE : Monsieur Jean MOINET
- SUPPLÉANT : Monsieur Alain BLANCHARD

Pour représenter La Septaine au sein du PETR Centre Cher dans le cadre de la « Trame Verte et Bleue ».

Vote à l'unanimité.

Pour les Agents, Monsieur Francis MORIN de la commune d'Avord est proposé comme représentant.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LE GAL DU PETR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Programme européen LEADER 2014-2022
- Vu la demande du PETR Centre Cher de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du GAL (Groupe d'Action Locale)
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Vu les candidatures de

- Monsieur Alain JAUBERT comme titulaire
- Monsieur Joanny ALLEGAERT comme suppléant

Le conseil communautaire après en avoir délibéré

DESIGNE

- Titulaire : Monsieur Alain JAUBERT
- Suppléant : Monsieur Joanny ALLEGAERT

Pour siéger au sein du Groupe d'Action Locale du PETR Centre Cher.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION « FONDATION DU PATRIMOINE »

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la Fondation du Patrimoine, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à la strate de population de La Septaine soit :

- 600,00 €

Vote à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FARGES-EN-SEPTAINE

- Vu les délibérations 2017-12-125 et 2018-09-069 relatives aux mises à dispositions d'agents travaillant dans les bibliothèques,
- Vu le recrutement par la commune de Farges-en-Septaine d'un agent suite au départ de l'agent assurant les missions liées aux bibliothèques,
- Considérant qu'il convient de délibérer pour la mise à disposition de cet agent recruté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition suivante :

Commune	NOM	Grade	Temps de Travail	Mise à disposition hebdomadaire
FARGES-EN-SEPTAINE	Mme THIBAUT	Adjoint administratif	17/35ème	2 H

- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE DE NÉRONDES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le courrier de demande de l'Association « Cantine Scolaire de Nérondes »
- Considérant que le tarif du repas de la cantine scolaire associative de Nérondes est supérieur au tarif sur le territoire de La Septaine
- Considérant qu'il s'agit d'enfants scolarisés en ULIS

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire décide de prendre en charge un montant de 0,85 cts d'Euro par repas pris à la cantine associative scolaire de Nérondes pour les enfants scolarisés en ULIS.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION UTILISATION DES LOCAUX POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Madame SARRON, Présidente de l'Association « Ecole de musique de La Septaine » quitte la salle et ne participe donc pas au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Considérant la nécessité d'établir une convention avec l'école de musique pour le prêt des locaux situés au sein du C.I.A.S de La Septaine.
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Autorise Mme la Présidente à signer une convention avec l'association « école de musique de La Septaine ».

Vote à l'unanimité.

Retour de Madame SARRON.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE CANTINE ET DE GARDERIE ÉCOLE D'AVORD

- Vu la délibération 2018-09-067 relative aux règlements des cantines et des garderies,
- Vu la délibération 2020-11-097 relative à la fermeture de la régie de recettes de la cantine d'Avord,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente relatif aux cantines et garderies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Adopte les modifications du règlement présenté.

Vote à l'unanimité.

PROPOSITION SÉJOUR A LA NEIGE DE L'ALSH ET TARIF

Vu la crise sanitaire, Madame la Présidente annonce que le séjour est annulé et retire ce point de l'ordre du jour.

PROPOSITION SÉJOUR SAJS ET TARIF

Vu la crise sanitaire, Madame la Présidente annonce que le séjour est annulé et retire ce point de l'ordre du jour.

CRÉATION DE POSTES POUR LES ACTIVITÉS DE FÉVRIER DU SAJS

Entendu l'exposé de Madame la Présidente relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du

26.01.84 modifié) un adjoint d'animation diplômé pour assurer les fonctions d'animation pour les vacances d'hiver 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 2 postes d'Adjoint d'Animation du 22 février au 7 mars 2021 à 27/35ème

Rémunération :
Cl Echelon I IB 354 IM 330

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de classes.

Pour l'instant, personne ne sait combien de classes doivent fermer. Mais le Directeur Académique est d'accord pour considérer que les RPI font partie d'une même école et pour comptabiliser le nombre total de classes et non pas le nombre de classes par commune.

Madame la Présidente va se battre pour conserver un maximum de classes ouvertes car elle pense qu'il est important de conserver des familles avec de jeunes enfants sur nos communes.

Point sur la vaccination.

Les communes d'Avord et Baugy ont proposé leurs candidatures pour être centre de vaccination temporaire mais n'ont pas été retenues par la Préfecture. Cependant, elles restent toujours d'actualité pour les prochaines campagnes de vaccination.

Une réunion aura lieu à la Préfecture vendredi 29 janvier 2021.

Concernant le transport des Anciens, outre les véhicules du Service Séniors, du SAJS et celui de la Mairie de Baugy, Monsieur Grosjean tient à signaler que le GAS (Garage Associatif Solidaire) est volontaire pour transporter les personnes âgées entre 9 h 00 et 17 h 00.

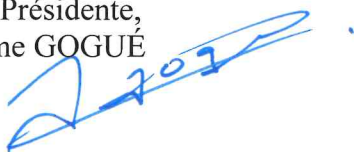
Vidéo surveillance.

Madame la Présidente annonce qu'elle a rencontré le Colonel Haouchine de la gendarmerie et que celui-ci souhaite relancer le projet de vidéo surveillance sur les communes de La Septaine.

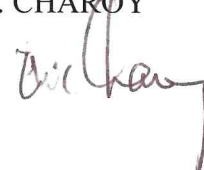
Madame la Présidente souhaite inviter le Colonel lors d'un conseil communautaire afin que celui-ci explique sa vision de vidéo surveillance dans le milieu rural qui serait de cibler les endroits dangereux pour la population et non plus uniquement les axes routiers.

De plus, il souhaiterait mettre en place une meilleure communication entre la Gendarmerie et les Voisins vigilants qui seraient directement contactés par les gendarmes et non plus l'inverse.

La Présidente,
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,
M. CHAROY



M. ALLÉGAERT

M. BARREAU

Mme BELLEVILLE

M. BLANCHARD

Mme BONTEMPS
Absente excusée.

M. BOUGRAT

M. CARLIER

M. CHASSIOT

Mme CHIRON

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU

M. FRÉRARD

Mme GAY

M. GLEYSES

Mme GOUDIN

M. GROSJEAN

Mme HAMIDI
Absente excusée.

M. JAUBERT

M. LAGRANGE
Absent pouvoir à
Mme Desiaume.

M. LECLERC
Absent excusé.

M. LOISEAU
Absent pouvoir à
M. Dubois

M. LORADOUX

M. MÉREAU

M. MOINET

M. PERRONNET

M. PISKOREK

M. RELIEU
Absent pouvoir à
M. Jaubert

Mme SARRON

Mme SURGENT

Mme TEYSSIER
Absente pouvoir à
M. Blanchard

M. TIBAYRENC
Absent pouvoir à
M. Perronnet

M. VAN DE WEGHE

M. VERTALIER
Absent pouvoir à
M. Grosjean